

Fonds monétaire international

République Islamique de Mauritanie : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 5 novembre 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de République Islamique de Mauritanie, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la République Islamique de Mauritanie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

Nouakchott, le 5 Novembre 2012

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington DC 20431
USA

Mme la Directrice Générale,

1. L'action du Gouvernement a été à la hauteur des défis que posaient la consolidation de la stabilité macroéconomique et la relance de la croissance dans un contexte international difficile. La mise en œuvre de politiques économiques appropriées et conformes aux priorités de notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), nous a permis de rétablir les équilibres macroéconomiques et de maintenir la stabilité des prix, tout en mettant en place une série de programmes d'urgence pour soutenir les populations les plus défavorisées. Cependant, en dépit de nos efforts importants, l'économie mauritanienne reste confrontée à des taux de chômage et de pauvreté élevés et à des indicateurs de développement qui restent en deçà des objectifs du millénaire que nous nous sommes fixés.
2. Nous avons atteint les objectifs fixés pour le premier semestre 2012 dans le cadre du programme soutenu par l'arrangement triennal au titre de la FEC. Ainsi, nous avons satisfait avec une marge confortable tous les critères quantitatifs de réalisation à fin juin 2012 (tableau 1). De même, tous les repères structurels (tableau 2) ont été atteints, à l'exception de celui relatif à l'augmentation des tarifs d'électricité prévu pour fin juillet, et qui reste tributaire de la finalisation de l'étude tarifaire (nouveau repère structurel pour fin décembre 2012). Quant au repère indicatif des dépenses pro-pauvres fixé pour fin juin, il n'a pas pu être atteint en raison du retard pris dans l'adoption du décret d'avance. Cependant, l'objectif indicatif pour l'année est en bonne voie pour être atteint comme prévu.
3. La présente lettre d'intention (LI) s'appuie sur la précédente LI approuvée le 2 juillet 2012. Nous ambitionnons dans le cadre de l'exécution de notre programme de politique économique de réconcilier la poursuite de la consolidation de la stabilité économique, avec la nécessité de renforcer la lutte contre le chômage et la précarité.

I. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2012

4. Le fort rebond de la production agricole et le dynamisme du secteur des bâtiments et travaux publics sont les principaux vecteurs de la reprise vigoureuse de la croissance économique en 2012. Ainsi, la croissance du PIB réel pour l'année 2012 serait révisée à la hausse et se situerait à plus de 6% (et plus de 7% pour les industries non extractives), et ce, malgré la baisse importante de la production minière et le ralentissement de la demande en provenance de l'Europe, l'un de nos principaux partenaires économiques. L'inflation restera maîtrisée à 6 pour cent (en glissement annuel), bénéficiant en partie des prix administrés et d'une augmentation du crédit au secteur privé qui reste modeste. Cependant, les taux de chômage et de pauvreté, restent élevés.

5. Des flux extérieurs importants, en majeure partie des investissements directs étrangers, financeraient la détérioration du déficit du compte courant. Ainsi, celui-ci s'est dégradé de 7% du PIB en 2011 à 27,6% du PIB en 2012, sous le double effet de la baisse des exportations du minerai de fer, le non versement de la compensation financière au titre de l'accord de pêche avec l'UE, et la forte hausse des importations occasionnées par le programme d'urgence EMEL 2012 et les nouveaux projets d'investissement. Ceci étant, le déficit ne serait que de 4,6% du PIB si on excluait les importations liées aux investissements directs étrangers. La gestion renforcée des réserves de change, le rapatriement important des recettes minières, ainsi que l'augmentation de l'appui externe (y compris l'encaissement d'un don additionnel prévu dans les engagements de la Table ronde de Bruxelles), permettra d'augmenter davantage les réserves, qui passeront de nouveau, à un niveau record à la fin de l'année, soit US\$ 756 millions, l'équivalent de 5,3 mois d'importations (ce qui dépasse déjà le niveau optimal et celui prévu pour 2017 pour absorber les chocs exogènes).

6. En matière des finances publiques, l'exécution du budget lors du premier semestre de l'année a été marquée par un effort important de recouvrement d'impôts (augmentation de 40 % en glissement annuel des recettes fiscales), une amélioration sensible des recettes minières, et la sous-exécution de certaines dépenses sociales due en partie, au retard dans l'adoption du décret d'avance. Cette situation s'est traduite par une amélioration plus importante que prévue du solde budgétaire de base qui s'est établi à 3,6% du PIB hors pétrole à fin juin contre des prévisions de 3%. Le déficit de base à fin d'année se détériorera plus qu'initialement programmé ; les recettes fiscales plus importantes que prévues (l'objectif de fin d'année de la DGI ayant déjà été atteint à la fin août) n'ayant pu compenser la baisse des recettes non fiscales (par mesure de prudence, la contrepartie financière du nouvel accord de pêche signé avec l'UE n'est pas prise en compte dans nos projections, étant donné les délais possibles de décaissement). Ceci étant, le solde global sera positif (+0,4 %) pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la Mauritanie en raison d'un niveau d'appui externe exceptionnel, et ce malgré le programme d'urgence et une augmentation importante des investissements financés sur ressources propres.

7. La base monétaire a enregistré une croissance de 34% en glissement annuel à fin juin 2012. Cet accroissement plus élevé que prévu est essentiellement attribuable à une accumulation plus importante des avoirs extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de stérilisation complète étant donné que les risques inflationnistes demeurent modérés. Par conséquent, les réserves libres des banques continuent de se situer à un niveau élevé. Le surplus de liquidité qui s'en est suivi ne s'est pas traduit à ce jour, par un accroissement excessif de crédits au secteur privé. C'est d'ailleurs ce qui justifie que la BCM n'ait pas encore jugé utile de mettre en œuvre le nouvel instrument de politique monétaire (Bons du Trésor à 7 jours) introduit en juin. Malgré cela, la BCM demeure vigilante et se tient prête à réagir au cas où une augmentation forte des crédits à l'économie générerait des tensions inflationnistes, surtout dans le contexte d'accélération des dépenses d'investissement et de subventions au cours des derniers mois de 2012. En ce qui concerne le taux de change, celui-ci s'est déprécié de 4 % par rapport au dollar, mais est resté stable en termes effectif nominal. Toutefois, la prime sur le marché parallèle vis-à-vis du dollar et de l'euro reste faible, ce qui indique l'absence d'un déséquilibre fondamental sur le marché officiel.

II. PROGRAMME POUR 2013

8. La reprise vigoureuse de l'économie nationale, initiée en 2012, continuera en 2013, malgré le ralentissement de la demande en provenance de l'Europe. Ainsi, la croissance du PIB réel se situerait à 6,3%, tirée en majeure partie par le secteur des bâtiments et travaux publics, et un rebond de production dans le secteur minier. L'inflation restera maîtrisée à 6 % (en glissement annuel) grâce à la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente et au poids des prix administrés dans l'indice des prix. Le déficit du compte courant, quant à lui, resterait élevé à 25% du PIB, due à la forte hausse des importations liée aux investissements miniers et infrastructures, financée en grande partie par des investissements directs étrangers qui représentent près de 17% du PIB et des lignes de financement extérieures. Ceci étant, la résilience de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes continuera à être renforcée, grâce à l'accumulation de réserves de change (l'équivalent de 6,6 mois d'importations à fin 2013).

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

9. La politique budgétaire en 2013 sera pour la première fois ancrée sur la performance de l'économie hors industries extractives pour s'assurer que la position budgétaire reste soutenable à moyen terme au cas où les revenus miniers se tassent (soit à cause de la baisse des prix ou de la production). Ainsi, le solde global (excluant les revenus des industries extractives et les investissements financés sur ressources extérieures) est projeté à 8 % du PIB hors industries extractives en 2013, correspondant à un ajustement de 7 % du PIB hors industries extractives, poussant à une amélioration du solde de base d'environ 2 % du PIB hors pétrole. Les besoins de financement seront largement comblés par le financement non bancaire et l'aide budgétaire concessionnelle.

10. L'objectif des recettes est fixé à 30% du PIB hors pétrole. Bien que moindres qu'en 2012 à cause d'une baisse de profits, les revenus miniers constituent toujours une importante partie des recettes, avec un taux de dividendes pour la SNIM fixé à au moins 25 %. En plus de l'amélioration du rendement des recettes fiscales non minières à travers le renforcement de l'administration fiscale et douanière et de l'augmentation de la compensation financière relative à l'accord de pêche avec l'Union Européenne (y compris le paiement différé de 2012 et 113 millions d'Euros au titre de l'année 2013—licences privées incluses), le budget 2013 entend établir une taxation plus progressive (en particulier sur les salaires) et davantage simplifiée tout en renforçant la taxation des produits de consommation et du secteur minier :

- L'impôt sur les traitements des salaires sera revu en modifiant les seuils des différentes tranches pour aligner la taxation avec l'évolution de l'inflation et la récente augmentation du salaire minimum. Cette modification visera à rendre l'ITS plus progressif en augmentant les seuils pour les salaires les plus bas et en relevant le taux pour les tranches élevées de revenus Ceci se traduira par une augmentation du salaire réel pour tous les salariés, tout en limitant l'impact projeté sur les recettes fiscales à -2 milliards d'ouguiyas.
- Les accises sur le tabac seront augmentées de 10% à 30%; celles sur les boissons à 30% (pour un gain total de 0,1 % du PIB hors pétrole).
- La taxation et la transparence seront renforcées davantage conformément aux recommandations de l'assistance technique du Fonds, l'impôt général sur les revenus sera supprimé (une perte de revenus de 400 millions d'ouguiyas).
- La collecte des revenus miniers sera améliorée, y compris en introduisant une législation qui permettra la taxation de tout transfert de titres miniers. Nous considérerons aussi au cours de l'année 2013, retirer l'exonération sur les droits d'enregistrement qui existe au niveau du code minier. L'Impôt sur les Revenus Fonciers sera élargi aux plus values foncières dont les permis d'exploration.
- Les nouvelles exonérations de droits de consommation prévus pour les engins agricoles n'auront qu'une incidence minimale sur le budget de l'Etat. Pour s'assurer d'un meilleur contrôle, un inventaire de toutes les exonérations (dépendances fiscales) sera établi avec le coût fiscal de chaque exonération. Ces montants seront présentés dans le budget 2013 et utilisés pour identifier des économies possibles.

11. La politique budgétaire en 2013 visera à augmenter davantage les dépenses d'investissement et les dépenses sociales tout en éliminant les programmes d'urgence non nécessaires, tels que ceux liés à la sécheresse de 2011–2012. Les programmes des boutiques de solidarité seront en partie remplacés par une extension d'un système de protection sociale mieux ciblé, tels que les transferts en espèces. Ainsi, les dépenses totales se chiffreront à

437 milliards d'ouguiyas (33% du PIB), dont plus d'un quart sera en investissements financés sur ressources propres (qui augmentent presque 50 % par rapport à 2012, devenant ainsi le plus important poste de dépenses). Nous estimons que cette augmentation des investissements, notamment dans le domaine agricole, est essentielle pour parvenir à une croissance plus inclusive et reste alignée à notre capacité d'absorption grâce à la mise en œuvre du nouveau code de passation de marchés publics, et à une meilleure identification et priorisation des projets. Nous nous engageons également à ce que toutes ces dépenses soient conformes avec les priorités établies dans le CLSP, bénéficient d'une étude d'évaluation et de faisabilité, et respectent toutes les procédures du nouveau code de passation des marchés.

12. Pour leur part, les dépenses courantes seront ramenées à 20,5% du PIB hors pétrole, grâce à (i) la stabilisation de la masse salariale à 8% du PIB en 2012, tout en augmentant de 7% (au lieu de 3%) les salaires pour les employés qui touchent moins de 100,000 ouguiyas; (ii) la suppression des programmes d'urgence et des subventions des prix du gasoil; (iii) l'augmentation des tarifs d'électricité pour la moyenne tension qui suivra l'étude tarifaire prévue pour la fin de l'année 2012 (l'augmentation pour les services a déjà eu lieu en janvier 2012); et (iv) la réduction de la marge correctrice pour le gaz butane. Des programmes de protection sociale mieux ciblés accompagneront ces réductions de subventions. Il reste entendu qu'en cas de manque à gagner ou si les revenus provenant de l'accord de pêche venaient à ne pas se matérialiser, nous nous engageons à opérer des coupes au niveau des dépenses non essentielles, y compris sur les projets d'investissement qui peuvent être repoussés.

Politiques monétaire, financière et de change

13. Pour 2013, la politique monétaire sera prudente en se basant sur un objectif de croissance de la masse monétaire de 14 pour cent. Les autorités monétaires demeurent prêtes à resserrer les conditions de la politique monétaire pour contenir toute tendance à la résurgence de pressions inflationnistes, en faisant recours à des instruments indirects de la politique monétaire. Hausser le taux de la réserve obligatoire sera considéré au cas où le surplus de liquidité engendre un effet déstabilisateur sur le système bancaire.

14. Nous nous engageons à poursuivre une gestion active de la liquidité. Dans l'immédiat, pour mieux préparer l'utilisation active du nouvel instrument de gestion de la liquidité (bons du Trésor à sept jours), nous comptons initier d'ici fin Novembre 2012 une émission de titres pour environ 1 milliard d'ouguiyas, qui sera progressivement augmentée à 3 milliards d'ouguiyas d'ici début janvier 2013. Le montant d'émission sera ajusté comme nécessaire en fonction des circonstances. Nous enrichirons nos prévisions de liquidité, arrêtées lors des réunions hebdomadaires du comité de coordination BCM-Trésor public, avec les informations précises sur les rapatriements et dépenses locales de la SNIM. Nous sommes en train de fixer les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Conseil des Ministres avant la fin de l'année (repère structurel pour Décembre 2012), ce qui aidera à recapitaliser la BCM.

15. La BCM continuera à multiplier les efforts pour améliorer davantage le fonctionnement du marché des changes. A cet égard, elle continuera à alimenter le marché en vendant régulièrement une part des recettes minières (un montant minimum de \$40 millions de dollars par mois est envisagé). Pour renforcer davantage la transparence de ces opérations, la banque centrale publiera en Novembre le montant de toutes les cessions de devises vendues (lors des séances de marché et hors marché) et continuera à s'assurer que les cessions en dehors des séances de marché soient limitées aux opérations exceptionnelles. Le taux de change continuera à s'aligner avec les fondamentaux dictés par l'offre et la demande sur le marché. Le perfectionnement du marché des changes bénéficiera des recommandations de l'assistance technique du FMI prévue au courant du mois de Novembre.

16. La réforme du système financier sera accélérée en vue d'approfondir l'intermédiation bancaire et remédier aux faiblesses identifiées par l'assistance technique des services du FMI (y compris les normes sur les apparentées). L'étude stratégique sur le secteur financier élaborée en collaboration avec la Banque mondiale sera validée par le gouvernement en novembre 2012, et sera utilisée pour établir les priorités des réformes et les séquences de leur mise en œuvre. De plus, toutes les banques ont déjà atteint le capital social minimum de 6 milliards d'ouguiyas en 2012, prévues pour la fin de l'année. Nos actions continueront à se focaliser sur le :

- *Suivi continu des risques.* Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous avons entamé l'informatisation de la centrale des risques et commencé à créer une base de données des impayés, qui sera finalisée en 2013. Les résultats de l'audit international des banques commerciales sont déjà disponibles pour la plupart des banques, et montrent que l'encours des créances classées douteuses—basé sur les normes internationales—pourrait être plus élevé que prévu (44 % des crédits bruts). Nous nous engageons à mettre en place des contrats programmes avec les banques pour s'assurer qu'elles disposent de provisions suffisantes et de fonds propres nets adéquats. Nous étudierons avec les banques la possibilité de créer une agence de recouvrement privée pour récupérer les crédits douteux de longue date, qui seront sortis des bilans des banques.
- *Renforcement de la réglementation et supervision du système bancaire.* Nous continuons, en collaboration avec les missions d'assistance technique d'AFRITAC de l'OUEST, d'appliquer les dispositions réglementaires qui ont été récemment revues, notamment les nouvelles instructions sur les apparentés, les fonds propres nets, la division des risques et l'audit interne. Nous avons augmenté nos contrôles a posteriori sur les positions de changes, et après vulgarisation de la réglementation auprès des banques, les sanctions envisagées pour les infractions sur position de change seront dorénavant appliquées pour toute transaction non justifiée. Dans l'immédiat, la BCM continuera de renforcer les ressources financières et humaines de la supervision bancaire en procédant au recrutement de nouveaux inspecteurs.

- *Mise en place de la comptabilité IFRS.* Nous avons engagé le travail d'un cabinet d'audit pour la transition des banques commerciales aux normes IFRS. Le rapport final a été remis à la fin du mois de septembre 2012. Quant à la quantification de la différence des états financiers de la BCM de l'année 2010 calculés selon les normes comptables mauritaniennes et IFRS, un rapport préliminaire a été préparé par un cabinet d'audit international et sera finalisé à fin novembre 2012. Un chronogramme pour passer à ces nouvelles normes est en cours d'élaboration.
- *Renforcement de la transparence.* Les états financiers de la BCM et l'opinion des auditeurs basée sur les informations à fin décembre 2011 ont été publiés comme prévu. La BCM continuera à faire auditer ses comptes, y compris ses réserves par un cabinet d'audit international sélectionné sur la base d'appel d'offres.

Dettes extérieures et gestion de la dette

17. Nous sommes attachés à préserver la viabilité de la dette extérieure et nous veillons à la maintenir à un niveau soutenable. Nous sommes conscients que l'AVD la plus récente a montré que la valeur réelle de la dette dépasse 40% du PIB pour plus de 4 années consécutives même après l'annulation complète de la dette du Koweït. Une reclassification du risque d'endettement de *modéré* à *élevé* aurait des conséquences négatives, notamment du fait que certains bailleurs des fonds seraient obligés d'arrêter leurs opérations en Mauritanie. Ainsi, bien que nous soyons engagés à multiplier les efforts pour la mobilisation de financements concessionnels, nous considérerons dorénavant la possibilité de financer davantage certains investissements sur ressources propres. La mise en œuvre de notre nouvelle stratégie d'endettement à moyen terme, préparée par le comité national de gestion de la dette et validée par le conseil des Ministres en Novembre 2012 nous permettra une meilleure gestion de notre dette. De plus, la modernisation engagée des outils de gestion de la dette par nos services spécialisés devrait permettre une meilleure programmation et gestion des portefeuilles en cours.

18. Nous continuerons à déployer activement des efforts pour parachever les accords d'allègement de dette avec les créanciers bilatéraux. A cet égard, nous continuons nos discussions avec les autorités koweïtiennes pour parvenir à un traitement conforme aux termes de l'initiative PPTE pour effacer la dette passive. Dans l'intérim, la partie de la dette Koweïtienne qui est due par la Banque Centrale sera sortie du bilan de celle-ci en contrepartie des créances importantes de l'Etat à l'égard de la Banque centrale.

B. Les réformes structurelles

19. Nous accordons aux réformes structurelles une grande importance en raison de leur effet positif sur l'amélioration du climat des affaires, la promotion de la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Renforcement de la protection sociale et élimination graduelle des subventions

20. Notre politique de réduction graduelle des subventions généralisées et mal ciblées s'est poursuivie. A cet effet, l'application de la nouvelle structure des prix nous a permis de rétablir la vérité des prix des carburants au cours de l'année 2012, que nous n'avons malheureusement pas pu maintenir de manière soutenue en raison de la forte montée des prix internationaux. Pour s'assurer que la nature automatique de la formule puisse continuer à s'appliquer même en cas de fortes augmentations des prix internationaux, une nouvelle instruction sera mise en place pour établir un cap de 3% dans la formule de lissage au cas où cette augmentation serait très importante.

21. Pour accompagner la réduction des subventions, nous avons mis en place plusieurs programmes de transferts en espèces (avec l'aide du PAM) et avons augmenté le nombre de boutiques de solidarité afin d'atténuer l'impact de l'augmentation des prix des produits alimentaires sur les populations les plus vulnérables. L'évaluation de cette composante du programme EMEL et de ces nouveaux programmes de transferts se fera d'ici janvier 2013. Nous comptons évoluer vers une réduction considérable des boutiques de solidarité et mettre en place de nouveaux programmes de transferts sociaux mieux ciblés (pour un coût total avoisinant 1,5% du PIB) qui bénéficieront également de la généralisation de l'enquête de vulnérabilité et de pauvreté à l'ensemble du territoire (financées sur ressources propres) avant Mars 2013 .

22. La mise en œuvre de la stratégie de protection sociale élaborée avec l'UNICEF permettra de renforcer davantage le système de couverture sociale et de mieux protéger les couches pauvres et vulnérables. Ainsi, nous renforcerons avec l'appui des PTFs les programmes de cantines scolaires gratuites, vivres contre travail et en faveur des femmes enceintes. De plus, conscients des effets négatifs récurrents de la sécheresse sur l'aggravation de l'insécurité alimentaire, nous avons commencé à mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité alimentaire aux horizons 2015 et 2030, et le programme national d'investissement y afférent.

Réforme des finances publiques

23. Le schéma directeur de la réforme du système de gestion des finances publiques et son plan opérationnel à moyen terme, a été adopté en février 2012. Un comité technique de pilotage de la réforme sera mis en place en octobre, et regroupera toutes les directions concernées du Ministère des finances.

Gestion des ressources naturelles et politique fiscale minière

24. Le Gouvernement a engagé une réflexion pour optimiser davantage les ressources du secteur minier, qui demeure faiblement fiscalisé malgré la récente loi introduisant des taux de redevance progressifs. C'est ainsi que le Gouvernement a décidé d'analyser les perspectives de renégociation des incitations fiscales dans le secteur minier avec les investisseurs qui le

désirent, tout en maintenant la stabilité du climat des affaires. La priorité dans l'immédiat est de créer d'ici décembre 2012 un Comité interministériel en vue d'améliorer la coordination des différentes administrations concernées par le secteur minier, de renvoyer le régime fiscal et douanier arrêté dans les conventions signées avec les nouveaux investisseurs au code minier en cours d'application, et de combler les lacunes existantes dans la législation fiscale pour taxer les plus-values réalisées à la suite de transferts de propriété d'actifs en Mauritanie. De plus, pour éviter l'accumulation des crédits d'impôts dus aux miniers, nous comptons introduire le mécanisme de l'auto-liquidation de TVA sur les prestations de services réalisées par des entreprises étrangères.

25. Le Gouvernement est soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant des industries minières. C'est ainsi que nous envisageons de créer un fonds minier en 2013, ce qui permettra d'allouer les ressources minières pour nos besoins importants de développement en cas de chocs exogènes. Une mission d'assistance technique des services du Fonds nous aidera à mettre en place ce mécanisme. De plus, l'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) a permis une plus grande transparence des revenus provenant des industries extractives. A court terme, nous comptons publier mensuellement les recettes fiscales et non fiscales du secteur minier (SNIM, TASIAST, MCM) sur le site web du Ministère des finances à l'instar de ce qui se fait actuellement pour le secteur pétrolier.

Maintenir la tendance haussière du recouvrement des recettes

26. Nous sommes engagés à continuer l'amélioration sensible du recouvrement d'impôts. Ainsi, la DGI a fait des progrès sensibles en : (i) adoptant le principe d'une DGE à compétence nationale et en augmentant le seuil de compétence de la DGE à 300 millions d'ouguiyas; (ii) améliorant sensiblement le contrôle fiscal ; et (iii) continuant la généralisation du NIF à tous les contribuables recensés. Nous comptons soutenir davantage le budget de fonctionnement de la DGI, améliorer la formation du personnel et moderniser davantage ces opérations. Nous comptons également identifier 3 à 4 indicateurs de performance pour chaque direction basés sur les différentes fonctions (arriérés, nouveaux contribuables). De plus, parallèlement à nos efforts de recouvrement, nous allons mener une campagne de communication pour mieux vulgariser nos procédures de recouvrement et les procédures d'appel existantes, y compris l'existence des commissions paritaires.

27. Nous accélérerons le rythme de la réforme des douanes en vue de renforcer son rôle en matière de collecte des recettes, de facilitation des procédures et de lutte contre la fraude. Dans ce contexte, le nouveau scanner est opérationnel et un système de paramètres de sélectivité des contrôles a été établi. D'autre part, toutes les dispositions ont été prises pour l'opérationnalisation d'un bureau de la valeur et d'un bureau des renseignements douaniers avant la fin de l'année 2012. Afin de renforcer le pilotage par objectifs, nous comptons mettre en place au cours des prochains mois des indicateurs de performance pour les services de la douane (nouveaux contribuables, recouvrement d'arriérés, délais de passage à la

douane, nombre de saisies). Les synergies avec la DGI ont été renforcées à travers la signature d'un protocole d'accord entre la DGD, la DGI, la DGB et la DGTP permettant ainsi de formaliser les échanges d'information sur les contribuables. Les travaux sur le projet du nouveau code des douanes sont toujours en cours de finalisation. Le renforcement des capacités des ressources humaines au niveau de la DGD demeure une priorité.

Gestion des dépenses publiques

28. En matière de préparation et d'exécution du budget, nous continuerons à incorporer la nomenclature fonctionnelle de classification des dépenses publiques dans le budget, y compris en ventilant toutes les dépenses de subventions inscrites dans la rubrique « dépenses communes ». Afin de renforcer davantage la transparence, nous avons présenté au Parlement le rapport d'exécution du budget à fin juin et, conformément à la nouvelle circulaire du Ministère des Finances, nous allons publier mensuellement sur notre site web les documents sur les opérations financières de l'Etat (TOFE, situation de trésorerie, rapport sur les revenus pétroliers). De plus, un recensement des régies d'avance a été fait et nous continuerons à ne recourir aux procédures dérogatoires (DRI) et aux procédures d'avance qu'en cas d'extrême nécessité. Toutes les avances faites au titre de l'année 2012, dont 9 milliards d'ouguiyas non régularisées à fin août 2012, seront inscrites dans la loi rectificative. Nous comptons mettre en place une nouvelle loi organique en 2014 avec l'assistance technique que nous avons sollicitée des services du FMI.

29. Afin d'assainir la situation financière de l'Etat, nous avons élaboré comme prévu à la fin du mois de mars 2012, un rapport sur les dossiers du contentieux de l'Etat. Les créances reconnues par l'Etat représentent un montant de près de 6 milliards d'ouguiyas, et ont été portées à la connaissance des citoyens, y compris par la création de commissions mixtes Etat-fournisseurs et d'un bureau spécialement dédié à ces contentieux. Nous nous efforcerons de respecter scrupuleusement le plan d'apurement desdits arriérés qui a été établi sur la période 2012–2014. De même, nous avons établi la situation des garanties de l'Etat qui sont dues et qui s'élèvent à 4 milliards d'ouguiyas ; un échéancier de remboursement est en cours d'établissement. Le remboursement des crédits TVA dus aux sociétés minières se fera comme prévu.

30. Par ailleurs, le nouveau code de passation des marchés publics est entré en vigueur dès 2012. Les décrets d'application y afférents ont été tous adoptés et mis en œuvre début février 2012. Désormais, toutes les dispositions de ce nouveau code seront scrupuleusement appliquées à la passation de tous les marchés publics. Les recours aux marchés de gré à gré demeureront des cas exceptionnels et continueront à être réglés par la commission de contrôle instituée par le nouveau code. Afin d'encourager le rôle du secteur privé dans les grands projets, nous comptons préparer un projet de loi sur le partenariat public-privé.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

31. Nous avons déployé des efforts considérables pour rattraper le retard de mise en œuvre de la réforme de la fonction publique. A cet effet, nous avons effectué les travaux de réconciliation entre les fichiers de la fonction publique et celui de la solde, ce qui s'est traduit par une solde de paie avec une base de données unique. Pour compléter davantage ce travail et mieux contrôler les paiements des salaires et allocations familiales, nous sommes engagés dans une vaste opération de mise à jour des dossiers des fonctionnaires et de leurs familles. Nous veillerons à instaurer, dans le court terme, un contrôle efficace et permanent des présences des fonctionnaires et agents de l'Etat au niveau de leurs lieux d'affectation, y compris par des missions de vérification continues et des recensements au niveau des grands ministères.

32. Nous continuons à surseoir à tout recrutement hors statut de la fonction publique. En vue de renforcer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, nous comptons initier en décembre 2012 avec l'assistance technique de la Banque Mondiale un audit organisationnel des Ministères, en commençant par ceux de l'Education, des Finances et de la Santé. Nous envisageons avec l'aide de l'AFRITAC de l'Ouest mettre en place un meilleur suivi des dépenses du personnel, et introduire une gestion prévisionnelle des effectifs qui prévoit le remplacement des départs par un volume maîtrisé de recrutements correspondant aux besoins qualitatifs de l'administration.

Améliorer la performance des entreprises publiques

33. Dans l'objectif de renforcer et d'améliorer la gestion des entreprises publiques, nous nous sommes engagés avec l'appui de la Banque mondiale à effectuer un audit technique et financier des entreprises publiques. Malheureusement, cette opération n'a pas pu être réalisée, comme prévu par le programme en raison des délais de procédures de passation des marchés. Pour respecter les délais prévus, certains des rapports d'audit seront financés sur ressources propres (SONIMEX, SOMAGAZ et SNDE) tandis que celui sur la MAURIPOST est déjà en cours de préparation. Nous sommes conscients que l'assainissement de la situation financière de ces entreprises est essentiel, et comptons leur assurer une meilleure gestion à travers notamment la signature des contrats-programmes. Nous prêterons une attention particulière aux nouvelles compagnies de transports publics pour s'assurer que l'incidence sur le budget reste minimale. Nous comptons également améliorer le suivi de la masse salariale versée par l'Etat aux entreprises et établissements publics à travers un recensement du personnel et l'établissement d'un fichier centralisé des employés au niveau de la direction générale du patrimoine de l'Etat.

Réformer le secteur de l'électricité

34. Le secteur de l'électricité constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. En effet, après avoir recapitalisé la SOMELEC et adopté un plan d'apurement, l'Etat a procédé au paiement régulier des factures dues à la SOMELEC, s'est acquitté d'une bonne partie de la subvention d'exploitation et s'est engagé au paiement

régulier des factures de consommation de toutes les administrations. Nous appuierons les efforts de la SOMELEC pour le recouvrement des créances impayées des autres entités publiques. Par ailleurs, les tarifs pour les services ont été alignés sur ceux de la moyenne tension dès le début de l'année 2012. Ces mesures, ainsi que la nouvelle ligne de crédit BID, ont permis à la société de réduire considérablement les coûts et les agios bancaires qui plombaient ses comptes financiers.

35. Des mesures additionnelles permettront d'assainir davantage la situation de la SOMELEC en 2012. Une étude tarifaire, conduite par un cabinet international, sera finalisée en Novembre 2012, ce qui conduira à une révision des tarifs, en particulier ceux appliqués aux gros consommateurs qui seront revus à la lumière des résultats de l'étude tarifaire dès Décembre 2012 (nouveau repère structurel). De plus, nous avons fait appel aux services d'un cabinet de conseil pour la mise en place d'un contrat de performance entre la SOMELEC et l'Etat.

Promouvoir le secteur privé et l'emploi

36. Nous sommes déterminés à améliorer significativement le climat des investissements et cerner les contraintes qui freinent la promotion du secteur privé afin de réussir le pari de l'emploi. L'approbation en juin 2012 du nouveau code des investissements et la création d'une Direction Générale au niveau du Ministère de l'Economie pour promouvoir le secteur privé aideront au développement du secteur privé. Nous comptons également remédier aux contraintes du climat des affaires identifiées dans « Doing Business Survey » de la Banque Mondiale, en particulier sur la simplification des procédures fiscales. Un plan d'action sur les années 2012-13 a été élaboré avec l'aide de la Banque Mondiale. Nous nous engageons à opérationnaliser le guichet unique, en le dotant d'une structure et de personnels avant la fin de l'année 2012, en vue de simplifier davantage les procédures et de raccourcir les délais administratifs pour les nouveaux investisseurs.

37. Nous poursuivons la promotion de l'emploi à travers diverses stratégies. Ainsi, nous comptons mettre en place une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé. Cette stratégie viendra renforcer nos programmes de formation professionnelle et d'insertion de jeunes diplômés chômeurs. Les nouveaux investissements dans le domaine agricole qui seront issus de la nouvelle stratégie de développement du secteur rural (comme l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués) et la nouvelle étude stratégique du secteur des télécommunications aideront à l'identification et à la création de nouveaux emplois. Notre compréhension des besoins dans le domaine de l'emploi sera renforcée par l'enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel en Mauritanie qui sera finalisée au cours de l'année 2012 avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers (BIT et PNUD).

Renforcer la bonne gouvernance

38. La lutte contre la corruption reste une priorité absolue pour le gouvernement. Après l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) en 2010, celle-ci sera opérationnalisée à travers la mise en œuvre d'un plan d'action qui définira les grandes lignes d'action des pouvoirs publics contre la corruption et qui fera l'objet d'un projet de loi à présenter à l'assemblée nationale avant fin 2012. En outre, nous nous proposons entre autres de mettre en place avant fin 2012, une Commission technique devant formuler des recommandations au Gouvernement sur la rationalisation des structures de contrôle d'Etat.

Améliorer les statistiques économiques

39. Nous sommes conscients du rôle crucial de l'information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi des OMD. Dans ce sens, plusieurs enquêtes sont en cours ou vont être initiées, à savoir le lancement de la refonte totale de l'IHPC, l'actualisation du répertoire national des entreprises industrielles, l'enquête sur l'emploi, et la réalisation du quatrième recensement général de la population et de l'habitat. Nous avons sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour renforcer les capacités du système statistique national en poursuivant la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS. Nous comptons aussi opérationnaliser la fonction statistique dans les départements ministériels et mettre en place un dispositif pour le perfectionnement et la formation continue dans le domaine de la statistique.

C. Les Risques

40. En dépit des développements positifs observés en 2012, la réalisation des objectifs du programme demeure exposée à un certain nombre de risques: (i) la baisse de la demande extérieure et des prix des produits d'exportations (fer, cuivre et or), et les fluctuations erratiques des prix des produits à l'importation comme le blé, le riz ou le pétrole; (ii) un faible niveau de mobilisation de l'aide publique extérieure ; et (iii) l'annulation de l'accord de pêche qui vient d'être signée avec l'Union Européenne. Néanmoins, le Gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets des ces risques s'ils venaient à se réaliser, en concertation avec les services du FMI.

III. Conclusion

41. Les principaux objectifs du programme fixés pour juin 2012 ayant été atteints (tableau 1 et 2a), le Gouvernement sollicite l'approbation de la cinquième revue du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC ainsi que le décaissement de 11,04 million de DTS. Afin de tenir compte des meilleurs indicateurs que prévus à fin 2012 et de la nouvelle conjoncture internationale, le gouvernement souhaiterait également la modification des critères de réalisation à fin décembre 2012, relatifs aux réserves internationales nettes, aux avoirs intérieurs nets, et au solde de base hors pétrole (Tableau 1).

Le Protocole d'Accord Technique sera également modifié pour exclure du solde de base les coûts liés à l'émission des nouveaux bons du trésor.

42. Nous convenons que les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour la réalisation des objectifs du programme, mais nous demeurons prêts pour prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'atteinte de tels objectifs. Nous consulterons les services du Fonds sur l'adoption de ces mesures, et en avance de toute révision des politiques macroéconomiques inscrites ci-dessus. Nous continuerons à consulter étroitement les services du FMI et nous nous engageons à fournir les informations nécessaires pour le suivi régulier du programme. De nouveaux repères structurels ont été proposés pour fin décembre 2012, aussi bien que des repères structurels pour fin décembre 2012 et fin mars 2013 (tableau 2). Ces critères quantitatifs et repères sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. Le gouvernement souhaite également la prolongation du programme pour trois mois jusqu'au 30 juin 2013 afin de permettre aux services du Fonds de vérifier les repères à fin décembre et permettre le dernier décaissement prévu sous l'arrangement au titre de la FEC. La sixième revue au titre du programme devrait être achevée à compter du 31 mai 2013.

Salutations distinguées,

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie
/s/

Thiam Diombar
Ministre des Finances
/s/

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

/s/

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans la Lettre d'intention (LI) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DÉFINITIONS

A. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1.127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant les **taux de change du programme, à savoir**: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.
4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.
5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure et des Bons du Trésor à sept jours émis pour la gestion de la liquidité). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001)*, à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres hydrocarbures et des

transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (*recettes encaissées par le Trésor*). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. **La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie** par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, adoptée en août 1979 telle que révisée, et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. **Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit** : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans est celui qui sert à calculer la valeur actualisée du prêt et donc de l'élément don, dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence à dix ans et à six mois, doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. **La dette à court terme non concessionnelle** correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM avec un élément don (défini comme 1 moins le ratio VAN /

valeur nominale et estimé sur la base de la devise et de la maturité du taux d'escompte comme établi par l'OCDE (TICR) de moins de 35 %. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, adoptée en août 1979 telle que révisée, et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. Cette définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. Les **instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. Les **dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

B. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**

- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe (**reportée à fin septembre 2012**).
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliards (18 millions de dollars E.U.).

- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST et SONIMEX (**reportée à fin décembre 2012**).
- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la SOMELEC.
- Evaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité, avant fin Décembre 2011.

13. **Les repères structurels pour l'exercice 2012 du programme sont :**

- Compléter, avant fin Mars 2012, un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés intérieurs.
- Réaliser, un audit des réserves internationales nettes et des avoirs intérieurs nets de la BCM relatifs à fin décembre 2011, à fin juin 2012, et ceux de décembre 2012 en mars 2012, en septembre 2012 et la fin du mois de mars 2013 respectivement.
- Préparer avec l'aide d'un cabinet d'audit international, avant fin septembre 2012 (la date limite de réalisation était initialement arrêtée à mars 2012), un rapport sur les écarts dans la présentation des états financiers 2010 de la Banque centrale entre les normes comptables nationales et les normes IFRS.
- Revoir, avant fin Mars 2012, les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés.
- Signer, avant fin juin 2012, un protocole d'accord entre le ministère des finances et la BCM portant sur le nouveau cadre de gestion de liquidité.
- Réaliser, avant fin Avril 2012, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.
- Publier, avant fin Juin 2012, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2011.
- Fixer les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Conseil des Ministres (fin décembre 2012).
- Mettre en adéquation, avant fin Juin 2012, le fichier de la masse salariale avec le recensement effectif des employés.

- Réviser, avant fin Juillet 2012, la grille des tarifs de l'électricité, y compris en augmentant le tarif des gros consommateurs, suite aux résultats de l'étude tarifaire (**reportée à fin décembre 2012**).

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH** au budget et au montant de **l'aide internationale** nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

15. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget est inférieur** aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

16. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse – en d'autres termes le déficit maximum sera accru – pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

17. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.

- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité technique de la dette, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste mensuelle des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.

- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

18. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.

19. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ÉTAT

20. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et *EPA* du budget consolidé d'investissement (*parties BE et BA*)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (*EPA*) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- **Le financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- **Par arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette (au-delà d'une période de 3 mois) des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- **Le financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2010, 2011 et 2012
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2010 et fin décembre 2011) 1/

	End-Dec. 2010			End-Dec. 2011			End-Mar. 2012			End-Jun. 2012			End-Sep. 2012			End-Dec. 2012	
	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance proposé
Objectifs quantitatifs																	
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars 2/	34.4	53.2	68.6	82.9	47.9	201.4	-6.9	22.9	-17.0	8.3	8.7	63.4	-4.0	25.1	122.8	-16.1	292.3
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 3/	20.4	15.5	-11.4	-7.5	1.7	-1.9	-3.1	-10.9	-1.4	4.0	3.9	-6.6	13.5	5.8	-4.4	19.8	-62.4
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-28.5	-28.5	-23.0	-17.0	-17.0	-2.4	-1.7	-1.7	13.3	29.3	28.4	45.2	10.4	-40.3	17.4	-11.2	-23.3
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 4/	0		0	105.0		0.0	0.0		105.0	0.0		105.0	0.0		105.0	0.0	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas	106.7		89.9	106.5		107.9	24.3		24.9	68.2		64.5	107.3		104.0	133.8	135.6
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)																	
Aide internationale nette	35.4		34.0	32.8		-6.5	-8.0		23.4	2.1		24.1	34.7		218.8	8.1	202.4
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	76.6		34.0	92.6		58.6	0.0		31.3	40.5		63.0	80.0		265.4	84.4	279.5
Impact de tout nouvel allègement de dette	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-41.2		0.0	-59.8		-65.1	-8.0		-7.9	-38.4		-38.9	-45.3		-46.5	-76.3	-77.1
Contribution du FNRH au budget	47.2		110.8	34.8		34.7	0.0		29.8	29.4		29.8	29.4		58.6	56.8	64.4
Décassements cumulés de dons officiels en devises	46.9		34.0	24.6		3.6	0.0		0.0	9.6		12.9	21.8		215.3	26.3	219.9
Pour mémoire:																	
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262.0		262	262.0			262.0			262.0			262.0		262.0	262.0	262.0

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse à contribution du FNRH au budget et à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Ajustés à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

4/ Le plafond plus élevé pour 2011 accueille seulement le financement d'une centrale électrique hybride. En raison de l'approbation tardive parlementaire de ce financement, ce critère de performance a été techniquement raté en 2012. Cependant, il n'y a pas eu d'emprunts non concessionnels en plus de ces 105 millions de dollars.

Tableau 2. Mauritanie : Repères structurels, 2012

Rubrique	Mesures	Date (fin de période)	Résultat	Objectif visé	Commentaire
Dépenses publiques					
1	Mettre à jour le fichier de la solde à partir des résultats du recensement des employés.	juin 2012	Observé	Maitriser la masse salariale publique.	Les fichiers de la fonction publique et de la solde ont été réconciliés, ce qui s'est traduit par une solde de paie avec une base de données unique.
2	Revoir les tarifs de l'électricité, y compris une hausse pour les gros consommateurs, à partir des résultats de l'étude tarifaire.	décembre 2012		Réduire le poids des subventions mal ciblées.	Reporté après avoir été non observé à fin juin. L'étude a commencé en avril mais le progrès à ce jour a été plus lent que prévu. L'ajustement des tarifs des gros consommateur est maintenant programmé pour le mois de décembre.
Gestion des finances publiques					
3	Faire un inventaire de toutes les dettes intérieures et formuler un plan pour l'apurement de tous les arriérés intérieurs.	mars 2012	Observé		Un rapport sur les arriérés intérieurs—et le plan d'action pour leur apurement—a été préparé.
4	Concevoir une stratégie globale de gestion de la dette extérieure.	septembre 2012	Observé	Sauvegarder la soutenabilité de la position fiscale et de la dette extérieure	Reporté après avoir été non observé à fin décembre 2011. Le comité technique chargé de la gestion de la dette extérieure a finalisé et adopté la stratégie d'endettement à moyen terme qui reflète les commentaires des services de la Banque Mondiale et du Fonds.
5	Mener à terme une étude de la situation financière des principales entreprises publiques, suite à l'audit financier des entreprises suivantes: SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.	décembre 2012		Assurer un emploi efficace des ressources publiques.	Reporté après avoir été non observé à fin décembre 2011.
Transparence de la banque centrale					
6	Achever le rapport sur la quantification des différences entre les états financiers de 2010 de la BCM préparés à partir des principes comptables nationaux et à partir des IFRS avec le concours d'un cabinet d'audit international.	mars 2012	Non observé		Reporté après avoir été non observé à fin mars. Les auditeurs ont fini les travaux de quantification et ont soumis pour commentaire un rapport préliminaire avec des informations supplémentaires détaillées. Le rapport final sera prêt en novembre 2012.
7	Auditer les données de RIN et d'AIN de la BCM à fin décembre 2011.	mars 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
	à fin juin 2012.	septembre 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
	à fin décembre 2012.	mars 2013			
8	La BCM devrait afficher sur son site internet les états financiers audités et l'opinion des auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.	juin 2012	Observé	Améliorer la transparence des opérations financières de la BCM.	
9	Adopter un protocole d'accord entre le Ministère de Finance et la BCM qui opérationnalise un cadre pour la gestion de la liquidité bancaire.	juin 2012	Observé	Accroître l'efficacité de la politique monétaire.	Le protocole a été signé en juin et les autorités prévoient de commencer d'émettre le nouvel instrument en novembre.
10	Fixer les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Conseil des Ministres.	décembre 2012		Renforcer les moyens financiers la BCM pour permettre une conduite indépendante de la politique monétaire	
Secteur financier					
11	Revoir les règles sur les pratiques de prêt aux parties liées et calculer l'impact sur les banques d'une définition plus rigoureuse des parties liées.	mars 2012	Observé		La réglementation sur les prêts aux parties liées a été approuvée début mars par le Conseil de politique monétaire et signée par le Gouverneur le 26 mars 2012. Une évaluation de l'impact des nouveaux textes a été préparée avec l'AT du FMI.
Politique sociale					
12	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	avril 2012	Observé		Comme convenu lors de la 3ème revue du programme, l'enquête sur la pauvreté sera conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott a été complétée à fin-avril, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée.